

ANNEXES :

- *1 - Procès Verbal des observations et copie des observations et courriers*
- *2 - Mémoire en réponse de monsieur TRICHARD directeur du développement France*
- *3 - photo de l'affichage de l'avis d'enquête sur le site*

Alain PICHON
11, rue des chanel
01960 PERONNAS

Tph : 06 87 75 95 25

PERONNAS, le 25 avril 2018

Mail : cobaye01@gmail.com

KRONOSOL SARL 54
9 Croisée des Lys
68300 Saint-Louis

Le Commissaire-enquêteur
Alain PICHON

à

Monsieur TRICHARD
représentant le Chef de projet de la société KRONOSOL SARL 54

OBJET : Enquête publique ayant pour objet la demande de permis de construire déposée par la société Kronosol SARL 54 en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'IZERNORE.

J'ai l'honneur de vous adresser un PV des observations recueillies lors de l'enquête citée en objet. En ce sens et suite aux divers courriers et observations, je vous serai obligé de bien vouloir me produire un mémoire en réponse, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de réception du présent document et me retourner le récépissé ci dessous.

Veillez bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Commissaire-enquêteur
Alain PICHON

Pièces jointes :

1 PV des observations avec copie des différentes remarques des registres

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE D'IZERNORE
Références :

Arrêté d'ouverture et d'organisation 16 février 2018 de monsieur le Préfet de l'Ain pour une ENQUETE PUBLIQUE ayant pour objet la demande de permis de construire déposée par la société Kronosol SARL 54 en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'IZERNORE.

PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

Je soussigné, Alain PICHON, déclare avoir été désigné Commissaire Enquêteur par décision n° E 18000020/69 du 01 février 2018, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon pour :

- Conduire l'enquête
- Etablir un rapport et donner un avis et une conclusion motivés sur ce dossier et sur les observations que ce projet a suscité de la part du public au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 19 mars 2018 à 09h00 au vendredi 20 avril 2018 à 17h00 dans la commune d'IZERNORE.

Les observations du public :

J'ai comptabilisé, à l'issue de l'enquête

- sur le registre d'enquête : aucune observation,
- 3 mails, aucun courrier.

Observations : aucune

Mails :

1 - Monsieur Denis SERALE se réjouit du projet d'Izernore qui lui paraît parfaitement intégré dans son environnement et auquel il souhaite de voir le jour et un bon démarrage.

2 – Monsieur Michel DESPLANCHES émet un avis assez favorable au projet moins impactant que l'éolien qu'il refuse sur ces territoires, d'autant que le site sera implanté sur une friche industrielle. Mais il rappelle que quelques parcs photovoltaïques ne sauraient compenser la production d'électricité qui dépendra encore largement du nucléaire. Il s'inquiète également d'une construction éventuelle de ligne haute tension pour évacuer la production électrique.

3 – Monsieur SERALE réagit au précédent mail en précisant que la production est injectée sur le réseau moyenne tension et ne nécessite pas la construction d'une ligne HT.

- **observations des services consultés:**

Avis de l'Autorité Environnementale – avis tacite

Avis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Haut-Bugey

Par courrier du 29 janvier 2018, il apparaît que le projet de centrale photovoltaïque à Izernore est compatible avec les orientations du SCoT du Haut-Bugey approuvées et avec celles du PCAET en cours d'élaboration.

Avis du maire d'Izernore :

Par courrier du 20 décembre 2017 ce dernier donne un avis favorable au projet

Remarques du commissaire enquêteur : pour ma part je n'ai pas d'observations particulières sur le projet

Annexes : copie de courriers dématérialisés

Mail N° 1 reçu le 19 mars 2018

Denis SERALE

29 rue Henry Dunant

Ambérieu en Bugey

A l'attention de M. Le commissaire-enquêteur.

Je suis enthousiasmé par ce projet de parc photovoltaïque et je suis entièrement favorable à sa mise en œuvre.

Il est remarquable que les projets de ce type commencent à fleurir particulièrement dans notre Région. Cela doit nous permettre de progressivement arrêter notre parc nucléaire vieillissant et de plus en plus difficile à maintenir, économiquement et en toute sûreté, y compris pour le problème très préoccupant des rejets et des déchets.

Il est vrai que la production électrique renouvelable fonctionne par intermittence. Cependant nous disposons des solutions techniques pour pallier à ce problème, comme le power-to-gas (stockage du surplus de production d'électricité renouvelable sous forme d'hydrogène puis méthanation).

Si nous utilisons toutes les possibilités de surfaces bien exposées (y compris en favorisant la production chez les particuliers, les collectivités, les entreprises,..., ainsi que les économies d'énergie), nous pourrions disposer d'une capacité de production suffisante.

Pour en revenir au projet d'Izernore, il me paraît parfaitement intégré dans son environnement, je souhaite qu'il voie le jour et lui souhaite un bon démarrage.

Merci de prendre en compte ces remarques.

Cordialement.

Denis SERALE Denis SERALE

29 rue Henry Dunant

Ambérieu en Bugey

Mail n°2 reçu le 27 mars 2018

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique projet PV d' Izernore (Ain)

De : "> Michel Desplanches (par Internet)

Date : 27/03/2018 14:01

Pour : ddt-spge-pg@ain.gouv.fr

Villeurbanne, le 27 mars 2018

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je ne réside plus dans le Haut-Bugey depuis plusieurs années, néanmoins je me tiens informé de ce qu' il s' y passe : de ce fait, ayant eu connaissance du projet photovoltaïque d' Izernore, je souhaite participer à l' enquête publique organisée : j' émettrai donc un avis assez favorable, dans la mesure où le PV est bien moins impactant pour les paysages, les populations et la faune que l' éolien, qu' il convient de refuser absolument de nos territoires au vu des nuisances qu' il engendre.

Cependant, cet avis est fonction de la réutilisation d' une friche en site de carrière en fin d' exploitation, localisée face à une zone industrielle et non d' habitations. Il ne faut pas pour autant croire que quelques projets PV comme ce dernier permettront de se passer du nucléaire, ce serait une grave erreur de penser cela. Il ne faut pas oublier non-plus que notre région surproduit de l' électricité, et que rajouter encore de la production, surtout aléatoire, pose des problèmes d' équilibre du réseau, et de baisse des coûts en période de forte production, donc des Mwh revendus à perte par EDF qui assume l' obligation de rachat (avec la CSPE tirée de la poche des consommateurs).

Je souhaite enfin que la réalisation de ce projet n' oblige pas à construire de nouvelle ligne HT pour l' évacuation de la production, qui s' ajoutera à l' autre projet PV voisin, celui de Samognat.

Merci, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de m' avoir accordé un peu d' attention. Je vous prie de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

Mail n°3 reçu le 31 mars 2018

Denis SERALE
29 rue Henry Dunant
Ambérieu en Bugey

A l'attention de M. Le commissaire-enquêteur.

Je souhaite réagir au sujet d'observations exprimées par M. Michel DESPLANCHES (27/03/2018) :
S'il est certain que des projets photovoltaïques ne permettent pas de se passer à court terme de la production nucléaire :

- 1) ces derniers favorisent la transition énergétique vers des modes de production socialement acceptables;
- 2) l'obligation de rachat par EDF de quelques MWh est à rapprocher du déficit considérable engendré par le surcoût des installations nucléaires (prolongation de durée de vie, grand carénage suite accident de Fukushima, problème non résolu des déchets transmis à nos descendants), lui-même à la charge des consommateurs;
- 3) concernant l'équilibre du réseau : l'injection de ces MWh se fait sur le réseau moyenne tension 20kV, proche de la consommation, et n'impacte aucunement le réseau très haute tension.
- 4) enfin, concernant l'évacuation de la production, il n'y a pas pour le photovoltaïque de création de ligne à haute tension 400 kV (comme par exemple pour une centrale nucléaire).

En vous remerciant de la prise en compte de mes remarques.

Cordialement
Denis SERALE

KRONOSOL SARL 54

KRONOSOL SARL 54 - 2 Crèdes des Lys - 68320 Saint-Louis - France

Alain PICHON
11, rue des chanelés
681960 PERONNAS

Le 03 Mai 2018

Objet : LRAR Mémoire de réponse aux observations recueillies lors de l'enquête publique pour le projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Izernore

Monsieur Alain Pichon

Conformément à votre demande, vous trouverez ci-dessous nos réponses aux observations formulées lors de l'enquête publique.

Mail N° 1 reçu le 19 mars 2018
Denis Serale

Nous remercions Monsieur Serale pour son mail et ses observations.

- Les nouveaux centres de production d'énergie renouvelable doivent permettre à la France d'atteindre à terme 50% de production d'Énergie renouvelable dans le mix énergétique français.
- L'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera directement injectée dans le réseau puis distribuée aux consommateurs par le gestionnaire de réseau Enedis. Il n'est pas prévu de solution de stockage pour cette centrale.

Mail n°2 reçu le 27 mars 2018
Michel Desplanches

Nous remercions Monsieur Desplanches pour son mail et ses observations.

- La construction de la centrale photovoltaïque d'Izernore n'a pas pour vocation de permettre à la France de se passer de la production nucléaire. L'état Français souhaite augmenter la part de la production d'Énergie renouvelable dans le mix énergétique français avec un objectif de 50 % à terme.

KRONOSOL SARL 54

- L'équilibre du réseau est géré par Enedis, qui intègre les nouveaux centres de production lors des demandes de raccordement.
- Nous confirmons qu'il n'y aura pas de construction de ligne haute tension pour raccorder la centrale au réseau : le raccordement sera fait par un câble souterrain de 120 mètres qui rejoindra une ligne moyenne tension souterraine existante, comme indiqué dans le plan de masse du permis de construire.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et restant à votre disposition si nécessaire
Bien cordialement

Etienne TRICHARD
Directeur du développement France
Kronos Solar Projects

3 - photo de l'affichage de l'avis d'enquête sur le site prise le 14/04/2018

